

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 13 avril 2026

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à vingt heures,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOR Thierry, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 27.

Date de la convocation : 03/04/2026

Présents : M. DUFOR Thierry, MME BOUSQUET Audrey (Procuration de MME LAGHZAOUI Nawal), M. HEIM Philippe, M. BENSETTI Nawel, M. MÉDALLE Henri, M. DUPUIS Alain, M. BARTHE-DELANOË Anne-Marie, M. LAHAYE Guillaume, M. JOUANY Claude, M. ROUSSEAU Lionel, MME VERGNES Brigitte, M. TROUCHES Michel, M. CHABRIDON Olivier, MME PECCOLO Anabelle, MME TEIXEIRA FERNANDES Sylvie, M. COSQUER Cyril, MME BLANCO LIQUIÈRE Caroline, M. JUNIOT LEVY Yoann, MME AILLOS Hélène, MME DAMOISON-MONTEILS Céline, M. CUPOLI Michel, M. GOUTY Michel (Procuration de M. COQUELET Christophe), MME MENOU-AMIEL Josiane, MME NOUVEL Nathalie, MME LAROCHELLE Muriel.

Date d'affichage : 03/04/2026

Absents excusés : MME LAGHZAOUI Nawal (Procuration à MME BOUSQUET Audrey), M. COQUELET Christophe (Procuration à M. GOUTY Michel).

Secrétaire : M. TROUCHES Michel.

N° DEL2026-24 : Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

En application des articles R 123-8 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient.

Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le vote a lieu au scrutin secret sans dérogation possible.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du C.C.A.S. et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 13 avril 2026 a décidé de fixer à **16**, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du C.C.A.S.

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R.123-8,

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du C.C.A.S.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste de Mme BENSETTI :

- | |
|--|
| 1 Nawel BENSETTI, 3 ^{ème} adjointe |
| 2 Hélène AILLOS, Conseillère Municipale |
| 3 Claude JOUANY, Maire délégué de Labastide-Débat |
| 4 Caroline BLANCO LIQUIÈRE, Conseillère Municipale |
| 5 Nawal LAGHZAOUI, 5 ^{ème} adjointe |
| 6 Brigitte VERGNES, Conseillère Municipale |
| 7 Anabelle PECCOLO, Conseillère Municipale |
| 8 Olivier CHABRIDON, Conseiller Municipal |

Liste de Mme NOUVEL :

- | |
|--|
| 1 Nathalie NOUVEL, Conseillère Municipale |
| 2 Josiane MENU-AMIEL, Conseillère Municipale |

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
 À déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 27
 Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir : 3,375

Ont obtenu :

Désignation des listes	Nbre de voix obtenues	Nbre de sièges attribués au quotient	Reste	Nbre de sièges attribués au plus fort reste
Liste de Mme BENSETTI	21	6	0,75	0
Liste de Mme NOUVEL	6	1	2,625	1

Ont été proclamés membres du Conseil d'Administration :

Liste de Mme BENSETTI : Mme Nawel BENSETTI, Mme Helène AILLOS, M. Claude JOUANY, Mme Caroline BLANCO LIQUIÈRE, Mme Nawal LAGHZAoui, Mme Brigitte VERGNES.

Liste de Mme NOUVEL : Mme Nathalie NOUVEL, Mme Josiane MENOu-AMIEL.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

Le secrétaire de séance

Michel TROUCHES



Le Maire

Thierry DUFOUR

